



DICRIM de la commune de SAINT-THURIAL

Les risques majeurs à SAINT-THURIAL

ADOPTER LES BONS REFLEXES



La commune vient d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde dont le but est d'alerter, d'informer, de protéger et d'héberger la population en cas de crise grave sur le territoire communal.

La prévention commence par l'information. C'est pourquoi, je vous adresse ce document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M.) recensés sur notre commune.

J'ai voulu, que ce guide qui a pour objectif de vous sensibiliser, soit un véritable outil pratique, d'accès facile, simple et concis. Il est destiné à vous transmettre les préconisations et les bons gestes à adopter face à un risque avéré et d'éviter toute situation de panique dans la population en suscitant, si besoin est, des actions de solidarité.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document et à le conserver très soigneusement.

Le Maire

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- **Sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants
- **Sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés à Saint-Thurial ?



Inondation



Transport
de matières dangereuse



Tempête

En cas de danger ou d'alerte :

- 1 - **Abritez-vous et fermez tout**
- 2 - **Ecoutez la radio ou la TV, consultez le site internet : www.saint-thurial.com**



- 3 - **Respectez les consignes**

- lisez les principales consignes qui figurent au DICRIM
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettrons en sécurité
- ne téléphonez pas, afin d'éviter l'encombrement des lignes, les secours en ont besoin

L'ALERTE : comment la reconnaître ?

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

- Messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé
- Messages sur les panneaux d'information de la commune
- Affiches, visite à domicile le cas échéant
- Médias classiques : Radio locale (France Bleu Armorique 103.1 FM), télévision régionale, presse...

Les bons Gestes / Les bons réflexes : à avoir chez soi

Radio à piles - Lampe de poche - Nourriture et eau - Médicaments
Couvertures, vêtements - Papiers personnels

Matériel de confinement (ruban adhésif, arrêter la VMC, tissus pour colmater le bas des portes...)

LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse...). Le site de météo France (www.meteo.fr) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services télématiques et téléphoniques de Météo-France : 0 892 68 02 35

Niveau d'alerte	Conseils
	Vigilance absolue : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.
	Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics
	Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation.
	Pas de vigilance particulière



Ecoutez la radio



Mettez-vous à l'abri



Abritez les bêtes

La Tempête

L'ensemble du département est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

Avant la tempête :

- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Rentrer les animaux et le matériel
- Mettez-vous à l'abri

Pendant la tempête :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Eviter tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées
- Suivre les consignes de sauvegarde

Après la tempête :

- Couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre
- Eviter de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours

Les bons Gestes / Les bons réflexes



Fermez tout



Ne touchez pas les câbles

La Canicule

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.

Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

En mairie, nous disposons d'un fichier nominatif de vigilance de personnes sensibles et isolées. Les personnes qui le souhaitent, peuvent venir se signaler.

L'église peut être ouverte par les services de la mairie – espace frais - en cas de très fortes chaleurs.

Avant la Canicule :

- Assurez-vous que votre habitation soit équipée de volets ou de stores
- Veillez que votre réfrigérateur fonctionne correctement

Pendant la canicule :

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez régulièrement de l'eau
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil

Le Grand Froid

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).

Les bons Gestes / Les bons réflexes

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
- Couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Alimenter-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appelez le SAMU social : **115**

LE RISQUE INFECTIEUX

On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur). Les dispositions applicables pour les risques infectieux sont la mise en application des bons gestes d'hygiène (se laver les mains, désinfectez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique).

Parmi ces risques, celui de la pandémie grippale fait l'objet d'un plan national qui est décliné au niveau communal par différentes actions.

Qu'est-ce que la pandémie grippale ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie

Les bons Gestes / Les bons réflexes

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé du centre de vaccination correspondant à votre domicile



Lavez-vous les mains



Couvrez-vous la bouche



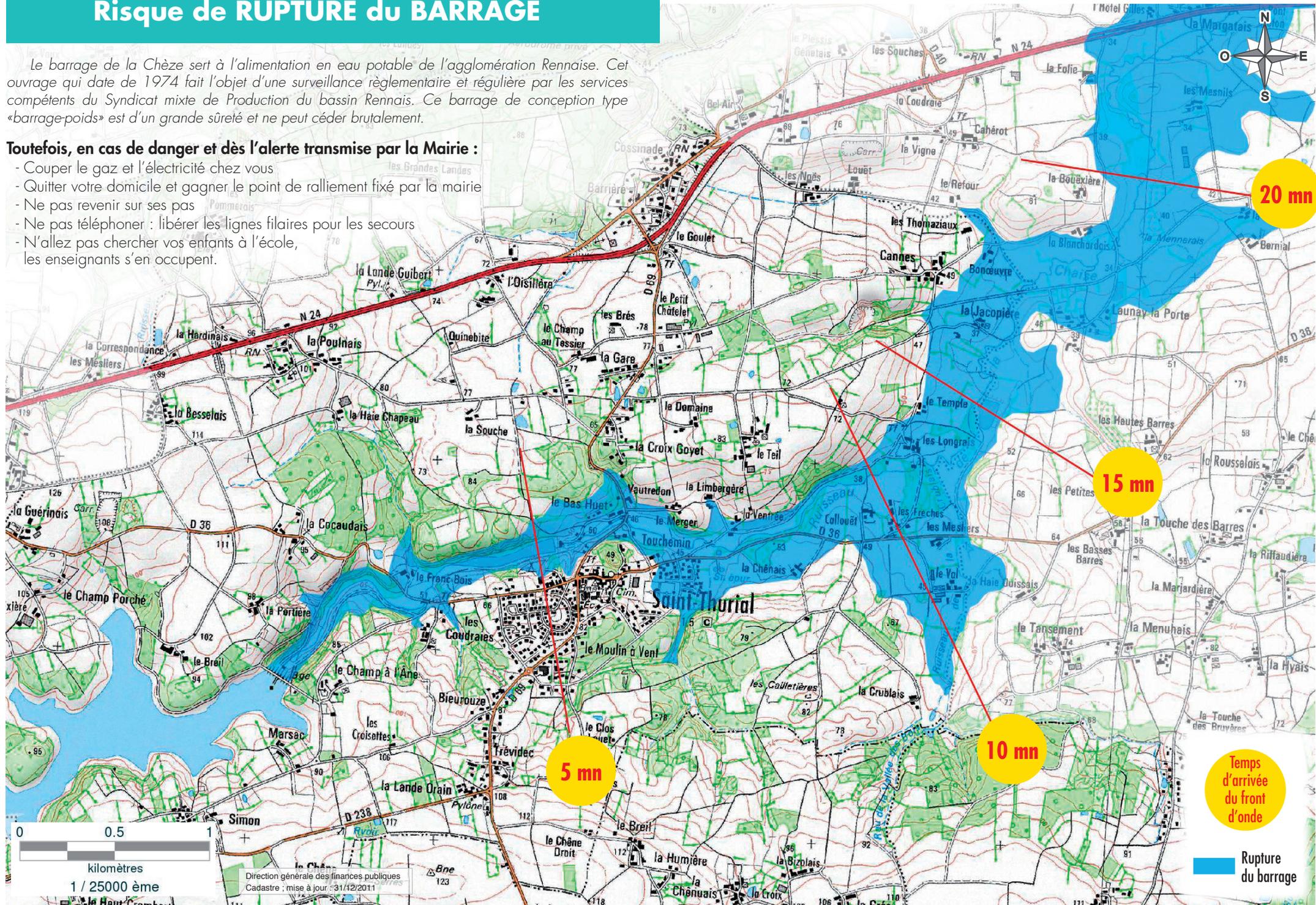
Consultez votre médecin

Risque de RUPTURE du BARRAGE

Le barrage de la Chèze sert à l'alimentation en eau potable de l'agglomération Rennaise. Cet ouvrage qui date de 1974 fait l'objet d'une surveillance réglementaire et régulière par les services compétents du Syndicat mixte de Production du bassin Rennais. Ce barrage de conception type «barrage-poids» est d'un grande sûreté et ne peut céder brutalement.

Toutefois, en cas de danger et dès l'alerte transmise par la Mairie :

- Couper le gaz et l'électricité chez vous
- Quitter votre domicile et gagner le point de ralliement fixé par la mairie
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas téléphoner : libérer les lignes filaires pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent.



ACCIDENT de TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES



Le risque transport de matières dangereuses sur la Commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières (produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs) sur les axes principaux de circulation (Cossinade -RN.24). Mais il peut, néanmoins, survenir en plusieurs lieux de la Commune.

Il peut se produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique dans l'air, pollution des eaux et des sols.

Les bons Gestes / Les bons réflexes

- **Si vous êtes témoin d'un accident** : donnez l'alerte pompiers : 18 ou 112 et gendarmerie : 17 en précisant le lieu, et si possible, la nature du moyen de transport (camion,), la nature du sinistre (explosion, incendie, écoulement...)
- Informez la mairie
- Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au minimum à 300m)
- Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité)
- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- S'informez du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et du site Internet de la mairie

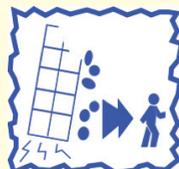


18 ou 112

Téléphonez
au Secours



Transport
de matières dangereuse



Quittez la zone
dangereuse

Le Risque SISMIQUE



Le Département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone faible, c'est à dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nulle. La construction parasismique et la maîtrise de l'urbanisme face à ce phénomène n'imposent pas d'exigences particulières pour la construction d'habitation, par contre elle en prévoit pour des bâtiments publics depuis octobre 2010 – voir décret N° 201-1254 du 22 octobre 2010.

Les bons Gestes Les bons réflexes

Avant le séisme :

- Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

Pendant le séisme :

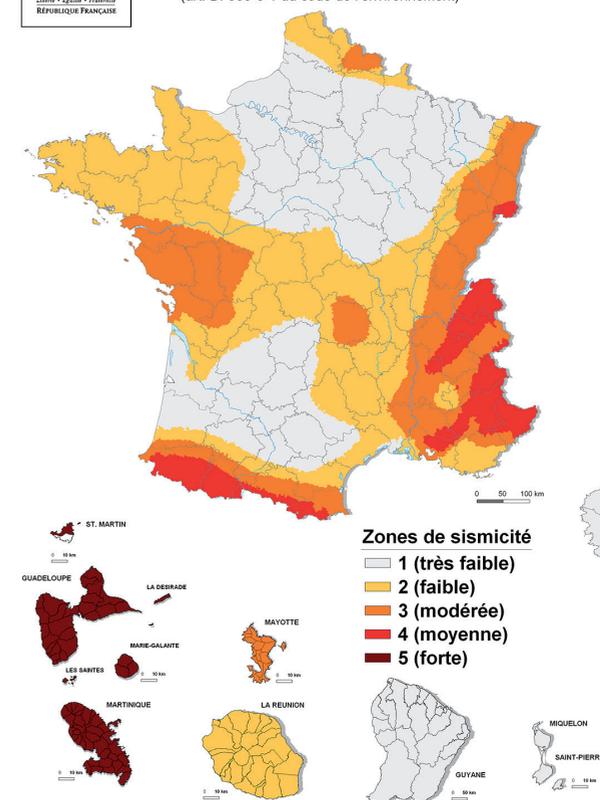
- Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets,
- Dans la rue, s'éloigner des constructions
- A l'intérieur de chez vous, s'abriter sous une table ou dans un local réduit (Toilettes)

Après le séisme :

- Ecouter la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence
- Couper les réseaux : eau, gaz et l'électricité
- Evacuer l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré
- Evaluer les dégâts et les dangers.



Zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011 (art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Zones de sismicité

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

Numéros utiles

Urgences :	112	Pompiers :	18
Gendarmerie :	17	ERDF (dépannage) :	0 810 333 035
SAMU :	15	Eau potable (dépannage) :	0 811 460 314
SAMU social :	115	SAUR - Mordelles :	02 78 51 80 09
Centre Antipoison :	02 99 59 22 22	Météo France :	www.meteo.fr



103.1 Mhz



1852 GO



TV
Rennes

Rennes 35 Bretagne

Mairie de Saint-Thurial

9, rue du schiste violet — 35310 Saint Thurial
Tél : **02 99 85 32 72** / Fax : 02 99 85 41 66
www.saint-thurial.com

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Place de la préfecture – 33 avenue de la préfecture – 35026 Rennes cedex 9
Tél : **02 99 02 10 35** / Fax : 02 99 02 10 15

Transports collectifs ILLENOO

Tél : **0 810 35 10 35**

Transports à partir de Mordelles

STAR : **0 811 555 535**

Les bons Gestes / Les bons réflexes



Ne saturez pas le réseau



Ecoutez la radio